

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 25_018

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA
DÉLÉGATION DE LA COLLECTE DE LA
TAXE DE SÉJOUR**

Date de la convocation : Mercredi 29 janvier 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 30
Pouvoirs : 5
Votants : 35

Résultat des votes :

Pour : 33
Abstention : 2
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;

Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA

CONSIDÉRANT les articles R5211-21, R2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT les articles L132 à L133-10, L134-6, R133-1 à R133-18 et R134-12 du Code du Tourisme ;

CONSIDÉRANT le décret n°2015-970 du 31 Juillet 2015 relatif à la taxe de séjour ;

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Communautaire du 27 septembre 2016 instituant la taxe de séjour sur le territoire Cœur de Chartreuse selon les dispositions des articles L 2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Communautaire du 20 septembre 2018 modifiant les modalités de mise en œuvre de la taxe de séjour ;

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021 déléguant la collecte de la taxe de séjour au cabinet Barbey Consulting pour une durée de 3 ans sur la base d'une rémunération s'élevant à 10 % du montant de la taxe de séjour réellement collecté ; Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la Présidente à reconduire la délégation de la collecte de la taxe de séjour au cabinet Barbey Consulting pour une durée de 3 ans et une rémunération s'élevant à 12 % du montant de la taxe de séjour réellement collecté.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission tourisme du 22/01/2025

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à la MAJORITÉ – 33 POUR et 2 ABSTENTIONS**

- **AUTORISE** la Présidente à déléguer la collecte de la taxe de séjour au cabinet Barbey Consulting pour une durée de 3 ans et une rémunération s'élevant à 12 % du montant de la taxe de séjour réellement collecté.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/02/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.

